



[www.leforumdd.fr](http://www.leforumdd.fr)

# **La SAGP**

## **Société à gestion partagée**

par Patrick Guiol

Atelier « *Gouvernance : repenser le pouvoir* »

**Article 8 du préambule de la Constitution**  
(1946 et 1958)

*“ Tout travailleur **participe**, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. ”*

## Un dispositif pour encourager la codécision



# Principe de la SAGP

**Ce n'est pas un nouveau  
statut juridique de société**

## *Après les...*

- S.A. à Conseil d'administration et PDG (> 90 %)
- S.A à Conseil de surveillance et directoire ( $\approx$  5 %)
- SAS Société anonyme simplifiée
- SARL Société à responsabilité limitée
- SAPO Société à participation ouvrière
- SCOP Société coopérative de production
- SCIC Société coopérative d'intérêt collectif

... la SAGP ?

**NON !**



# Un dispositif pour encourager la codécision



Mais un...

Concept  
et un label



## Un dispositif pour encourager la codécision



# Principe de la SAGP

## le concept

Traduit une façon différente d'organiser les relations sociales et l'exercice, sinon du pouvoir de direction, du moins du pouvoir de contrôle dans l'entreprise

Il s'agit notamment d'atteindre un seuil significatif d'implication des salariés dans les décisions



**Un dispositif  
pour encourager  
la codécision**



**Principe de la SAGP**  
Juridiquement, la SAGP est  
inspirée...

de la **labelisation**  
et de la **certification**

**Originalité du dispositif juridique**



**Un dispositif  
pour encourager  
la codécision**



# Principe de la SAGP

*Ce qui signifie une...*

**Adoption facultative**

**sur la base du**

**Volontariat**



**Un dispositif  
pour encourager  
la codécision**



# Principe de la SAGP

## Affiliation

- d'ordre contractuel
- dans le cadre de critères garantis par la loi.



**Un dispositif  
pour encourager  
la codécision**



# Originalité de la SAGP

**Mais surtout, ce  
dispositif repose sur  
des normes  
adaptables**

**à chaque statut de  
société existant**



**Un dispositif  
pour encourager  
la codécision**



# En amont

## La candidature à l'obtention du Label

*implique*

le respect d'un

**cahier des charges**

*(favorable au salariés)*



## Un dispositif pour encourager la codécision



# En aval

- L'obtention du LABEL ouvre droit à des **avantages** (favorables à la direction et aux actionnaires)

Sa promotion repose sur un ensemble d'**incitations** :

- \* **fiscales**
- \* **juridiques**
- \* **sociales**

Inscrites dans la **loi** et traduisant l'engagement de l'**Etat**

# En amont :

## Critères d'attribution du label SAGP

### Distinction entre :

- un “noyau dur ” de cinq critères obligatoires
- et une palette de critères optionnels, *au-delà du respect des normes environnementales, du droit des affaires et autres conventions fondamentales de l'OIT, ainsi que du respect élémentaire des institutions représentatives du personnel (respect total du droit du travail) mentionné en préambule, figurerait, au titre des critères obligatoires,*

# En amont :

## Critères d'attribution du label SAGP

- l'établissement d'un accord en vue de faire participer les salariés de l'entreprise aux prises de décisions relatives à la gestion et à la marche de celle-ci. Cet accord se doit d'inclure une traduction concrète des cinq exigences suivantes :
  - existence d'une formation sur la gestion à destination des salariés et de leurs délégués ou représentants (les crédits au sein de la « formation permanente » ne manquent pas pour répondre à cette condition) ;
  - existence d'une information des salariés la plus complète possible sur la stratégie de l'entreprise.
  - existence d'un tableau de bord pertinent des progrès humains et sociaux dans l'entreprise ;
  - existence d'un dispositif donnant aux salariés, en tant qu'apporteurs de travail, un seuil significatif des droits de vote selon les structures (c.a.d. au minimum les minorités de blocage précédemment signalées) dans l'instance décisionnelle de la société et devra si possible, être au moins égal à celui des actionnaires ;
  - existence d'un mécanisme permettant à divers niveaux pertinents de lier une rémunération extra salariale à la performance intrinsèque de l'entreprise (contrat d'intéressement, etc.)

# En amont :

## Seuil significatif de représentation des salariés

*AU MINIMUM : la MINORITE de blocage  
(assemblée générale)*

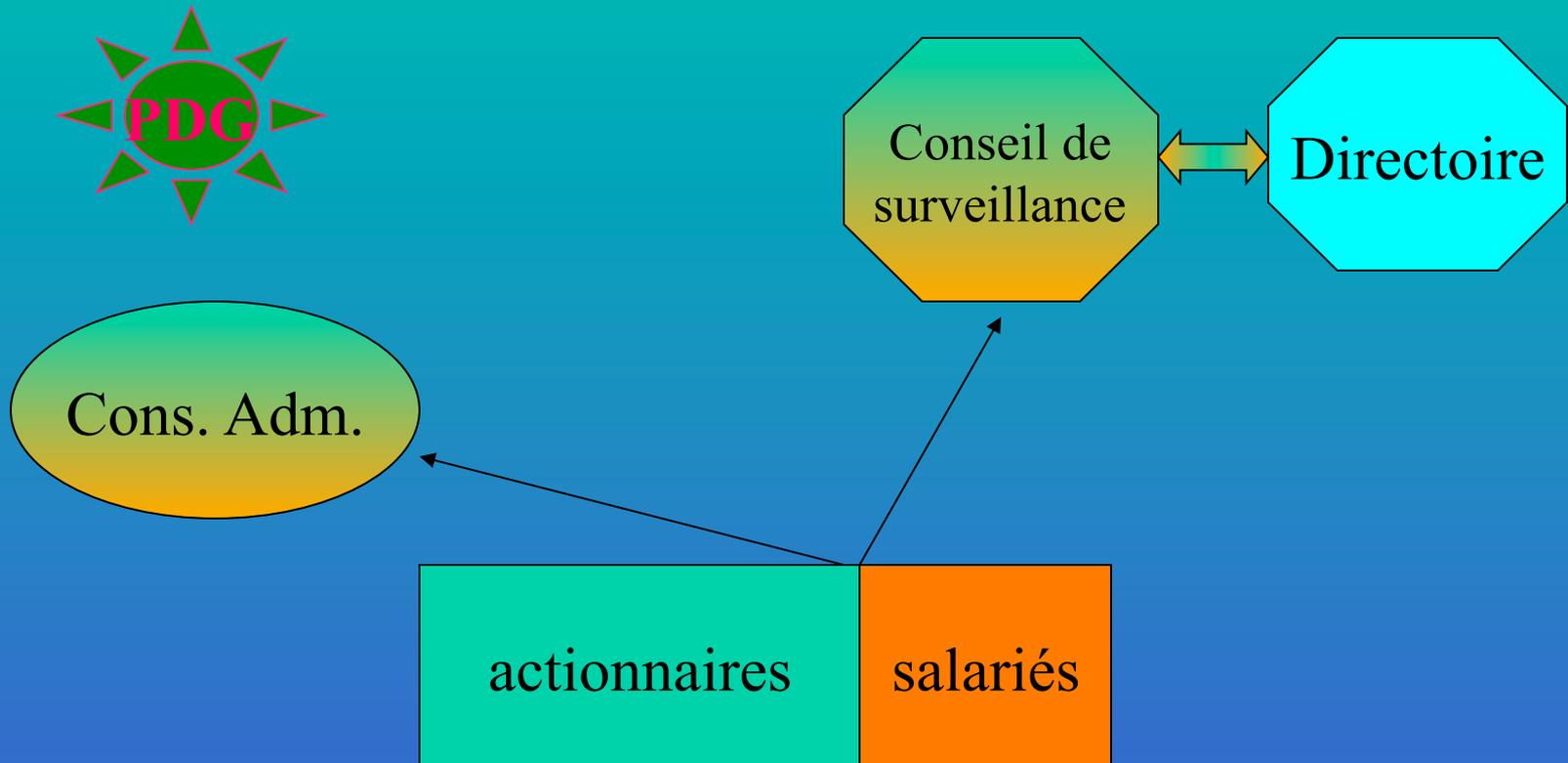
➤ **25 %** dans les SARL

➤ **33 %** dans les autres sociétés (SA,..)

- *Objectif souhaité à terme : la parité*

# Gouvernance d'entreprise

## Les 2 exemples de SA :



Modèle dominant > 90%

Modèle rare  $\cong$  5%

Nombre  
proportionnel  
d'administrateurs-  
salariés  
Exemple des SA

2 cas de figure :

*Conseil d 'administration*

ou

**33 %** minimum

*Conseil de surveillance*

Pour promouvoir la co-décision et la gestion  
partagée : favoriser la structure dualiste

le modèle à **Directoire**

&

**Conseil de surveillance**



# Exemple des SARL

1 seul cas de figure :

*Pour le cas de la SARL une présence*

**25%** minimum

*à l'Assemblée générale des associés*

Participation à la nomination des gérants



# Méthode de désignation

- Les *actionnaires* élisent directement leurs **représentants**

- Les *salariés* font de même

...Dans des COLLEGES RESPECTIFS

- *Plusieurs sous-collèges possibles parmi les salariés*

- *cadres (obligatoirement distinct)*

- *employés*

- *ouvriers*

⇒ Des candidats peuvent être communs :  
ex : des **actionnaires salariés**



# Exemple de critère optionnel

Titre du diagramme

**L'association des salariés "participants"**

Condition  
**d'ancienneté**  
*(1 an minimum)*

Condition  
**de formation**  
*(culture d'entreprise)*

Condition *de facto*  
**de volontariat**  
des salariés

# En aval : quels avantages ?

## Mesures incitatrices :

### \* **fiscales**

régime favorable aux investissements  
réduction d'impôt sur les sociétés  
placements aidés pour les actionnaires

### \* **juridiques**

les simplifications de représentation  
réduction / rationalisation des réunions

### \* **Sociales**

garantie contre le risque de perte d'emploi  
pour la **direction**.

# En aval : quels avantages ?

## *Représentation simplifiée*

Comité  
d'entreprise

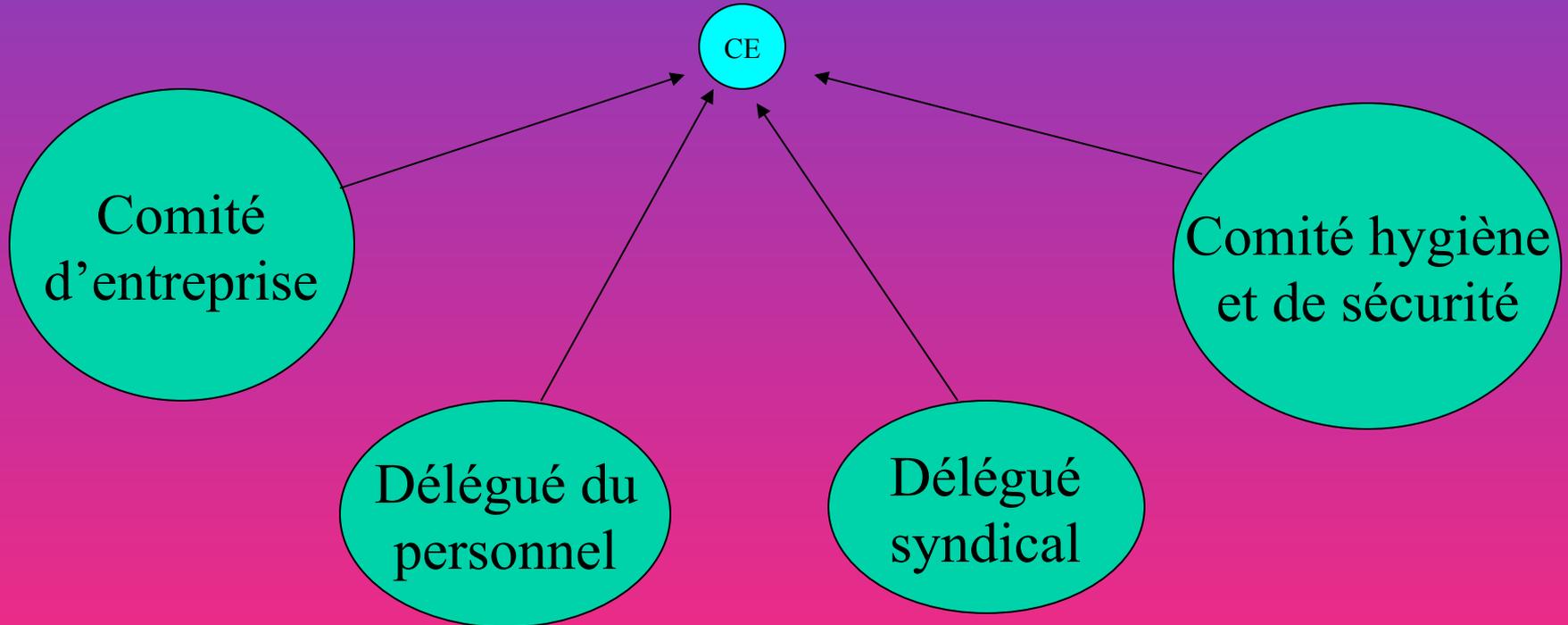
Comité hygiène  
et de sécurité

Délégué du  
personnel

Délégué  
syndical

# En aval : quels avantages ?

## *Représentation simplifiée*



# En aval : quels avantages ?

*Représentation simplifiée*

**Conseil d'entreprise  
unique**

**Avec un Président élu**

*... et non plus obligatoirement le chef d'entreprise*

# En aval : quels avantages ?

Une

« couverture sociale pour la direction »

similaire au statut des directeurs de coopérative

*contre-partie du partage de responsabilité*

Cette dernière innovation,

serait une mesure symbolique **forte**

*démontrant l'engagement politique de l'Etat et de la société  
en faveur d'une gouvernance démocratique*

# Conséquences pour les syndicats :

## Un rôle élargi ...

- La défense de nouveaux droits pour les travailleurs
- Les syndicats n'entrent pas, en tant que tels, dans la gestion (distinction des rôles à préserver). Mais...
- En amont :
  - Capacité d'**initiative** afin que la société postule au label
  - Négociation du **contrat** de candidature à la SAGP
- Au fil du contrat :
  - **Former** et informer les délégués
- En aval :
  - **Contrôler** la conformité de la GRH au cahier des charges
  - **Emettre un avis** lors du renouvellement du label (périodique)

# Architecture de La SAGP

## Originalité du dispositif juridique :

Deux solutions

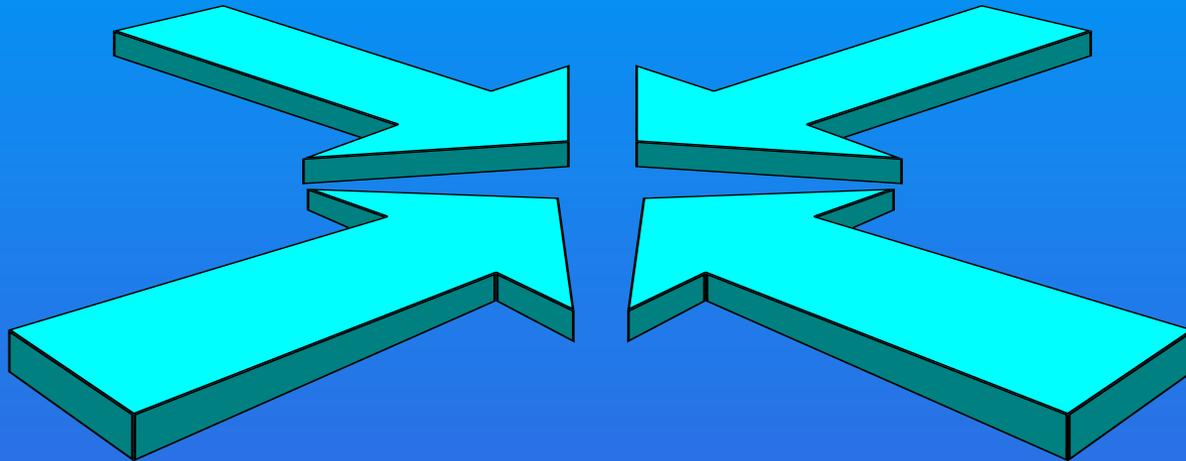
### Minimaliste :

Simple label délivré par organisme de **droit privé** agréé, *identifiable sur le marché*

### Ambitieuse :

autorité **nationale** indépendante  
*(Commission régionale ad hoc ?)*  
*(Direction départementale du travail et de l'emploi ?)*

# Origine de la SAGP



## **Initiative citoyenne pluraliste**

Groupe d'experts dans lequel se côtoient des hommes et des femmes d'origines diverses : syndicalistes, chefs d'entreprise, consultants, membres d'association (CJD, Fondact, FAS, Economie & Humanisme), gaullistes historiques et hommes de gauche, économistes et avocats, etc.

# Méthodologie & stratégie d'adoption

Une proposition  
...à porter devant  
les pouvoirs publics :

**Gouvernement &  
Parlement**

*À suivre....*

[www.leforumdd.fr](http://www.leforumdd.fr)



# MERCI !





# APL - SAGP

21, rue Lucien Sampaix,  
75010 Paris

Tel : 06 61 46 49 58

[apl-sagp@orange.fr](mailto:apl-sagp@orange.fr)





e-mail du président :

[guiol.patrick@wanadoo.fr](mailto:guiol.patrick@wanadoo.fr)

